

Familles



Lydie, mère sociale : « Selon l'arrêt de cour d'appel, je peux voir ma fille. Dans la réalité, la maman biologique en a décidé autrement »

Publié le 6 janvier 2022 à 11 h 18 min

Komitid a recueilli le témoignage d'une mère sociale, Lydie, qui, après le divorce avec sa femme, ne parvient pas à revoir sa fille, malgré des décisions de justice favorables.



« Je rencontre une situation pour laquelle il m'est recommandé de faire appel aux journalistes ». C'est par ces mots que commence le mail que nous avons reçu à la rédaction de Komitid. Le sujet est douloureux : c'est celui, que nous avons déjà traité sur le site, de femmes divorcées ou séparées de leur ex conjoints et qui ne parviennent plus à voir leurs enfants. L'enfant du couple. La fille de Lydie a bientôt quatre ans et malgré 17 plaintes pour faire en sorte que le jugement qui lui donne le droit de voir sa fille soit respecté, ce n'est toujours pas le cas. Défaillance de la justice, désespoir d'une femme et d'une mère. Témoignage.

Komitid : Pouvez-vous nous raconter ce qu'il vous est arrivé il y a bientôt trois ans ?

Lydie : J'ai rencontré celle qui allait par la suite devenir mon épouse, Ariane*, en 2015. Je suis véritablement tombée amoureuse d'elle. Elle vivait à Paris, moi à Lyon. Six mois après notre rencontre, nous nous sommes installées ensemble, à Lyon et nous avons pu partager et profiter pleinement des moments de vie à deux. J'étais sur un nuage...

Nous avons parlé d'avenir, de projets communs, dont celui de fonder une famille. Nous nous sommes inscrites dans le projet de conception, un peu plus d'un an après notre rencontre. Il était convenu qu'Ariane porte notre premier enfant, et que je porte le second. C'est ainsi qu'en novembre 2016 nous concevons notre premier enfant et qu'en décembre 2016, nous apprenons qu'Ariane est enceinte. Un petit miracle !

Nous nous hâtons alors à déménager pour acquérir un logement adapté à la venue de notre enfant et nous nous marions pour projeter l'adoption de l'enfant par mes soins, préservant ainsi nos liens pour l'avenir. Nous apprendrons par la suite le sexe du bébé : nous attendons une petite fille ! Je suis aux anges. Nous décidons de l'appeler Maia*. Je suis comblée de bonheur. J'ai accompagné mon épouse dans la grossesse jusqu'à l'accouchement, emplie d'amour pour ma femme et ma fille à venir.

La naissance de notre fille restera le plus beau moment de ma vie, elle nous rejoint sur Terre en pleine nuit du mois d'août après de longues heures d'efforts, d'attente et d'angoisse. J'ai encore en mémoire sa naissance : mon épouse, courageuse, qui donne tout ce qu'elle a pour libérer notre fille, moi qui l'épauler et l'encourage comme je peux. Je m'effondre en pleurs à la vue de notre fille qui arrive, son premier regard les yeux dans les yeux, la découpe du cordon ombilical, notre peau à peau...

J'ai aimé ma fille instantanément lorsque je l'ai vue, et j'ai su que j'étais liée à elle pour toujours. Je le ressentais au fond de moi. Et j'ai pris plaisir à m'en occuper à chaque instant que la vie m'a donné avec elle, préoccupée à faire de mon mieux pour elle, pour qu'elle ne manque de rien.

Qu'est-ce qu'il s'est passé ensuite ?

C'est après la naissance de Maia* que le comportement d'Ariane a changé, me laissant peu de place auprès d'elle ou auprès de notre fille. Ces tensions ont entraîné des conflits dans le couple, de plus en plus nombreux. J'ai cherché des solutions, demandé de l'aide, en vain : Ariane refusait toute relation entre nous, puis entre Maia et moi. Le dialogue était rompu. Au premier anniversaire de notre fille, je ne peux que constater amèrement le départ de mon épouse du domicile conjugal. Ariane a emmené notre fille avec elle et s'est opposée au projet d'adoption, au motif que nous étions en conflit. Les six mois qui suivent sont marqués par des reproches à mon encontre et des interdictions de plus en plus nombreuses à voir notre fille. Les prétextes sont futiles : je mets des couches trop serrées, je ne mets pas assez de crème à Maia, je n'ai pas d'expérience avec les enfants, ...

J'ai perdu mon épouse et je sens que je suis en train de perdre ma fille, peu à peu... Et c'est effectivement ce qui arrivera le 13 février 2019 : Ariane me demande de venir dire au revoir à Maia, qui est alors âgée d'environ 20 mois. D'une tristesse et d'une colère difficilement exprimables, incapable de parler, j'ai demandé dans un court message à mon avocate de saisir le Tribunal de grande instance de Lyon, ce qu'elle fera dès le lendemain, le 14 février 2019. C'est le début des procédures judiciaires.

Mon épouse demandera le divorce en parallèle. J'apprends que cette procédure avait été imaginée depuis la fin de l'année 2017 par Ariane, soit environ quatre mois après la naissance de notre fille. Sans voix face à mon avocate lorsqu'elle m'apprend cette nouvelle, elle résumera l'histoire ainsi : « Vous vous êtes faites avoir ».

Quel a été le verdict ?

Juin 2019, le verdict est rendu très rapidement : bien que n'ayant ni lien biologique, ni autorité parentale sur Maia, la qualité des liens démontrés dans nos conclusions ont conduit le juge à ordonner la reprise de contact entre elle et moi. Je fonds en larmes, comme si je venais d'apprendre que ma fille naissait pour la seconde fois ! Mais deux semaines après ce verdict, j'apprends que la partie adverse interjette appel de la décision et que la mention d'exécution provisoire a été oubliée : je ne peux donc pas revoir ma fille dans l'immédiat. Il faut attendre la décision en appel. J'ai peur de la perdre, à nouveau. C'est l'ascenseur émotionnel...

En début d'année 2020, j'apprends une semaine avant la clôture des conclusions, qu'Ariane déménage à 500 kilomètres, à Nice.

Il nous restait donc quelques jours et quelques nuits, à mon avocate et moi pour reprendre toutes nos conclusions, malgré la douleur de l'éloignement géographique... Ma fille était partie. La crise sanitaire arrivera sur ces entrefaites, et suspendra le délibéré de l'appel pour quelques temps.

Mai 2020, le verdict est rendu, à nouveau très rapidement, au regard des enjeux – l'intérêt de Maia : la cour d'appel confirme le jugement établi en première instance. Le droit de visite et d'hébergement qui m'est octroyé est « simplement » ajusté par rapport à la distance géographique et à l'âge de notre fille. Mais les liens entre Maia et moi sont bien confirmés et conservés. On parle de moi en ma qualité de « parent », faisant ainsi une nouvelle fois jurisprudence. Je m'effondre de bonheur ... c'est peut-être la fin du calvaire. Je vais pouvoir retrouver Maia, reprendre ma place auprès d'elle. Enfin, c'est ce que je crois...

Ça ne s'est donc pas passé comme prévu ?

Juin 2020, je revois bien ma fille, mais à distance, et retenue dans les bras de sa maman biologique, qui refuse de me la confier. Ma fille a alors bientôt trois ans, elle a tellement grandi, ce n'est plus un bébé.... J'ai eu le sentiment qu'elle m'a reconnue lorsqu'elle m'a vue : elle avait le même regard que nous partagions toutes les deux auparavant... mais elle est restée relativement silencieuse et immobile, témoin premier des propos d'Ariane : " C'est la méchante dame qui va te prendre de force ". J'étais déçue par l'attitude de mon épouse et de n'avoir pu embrasser ni serrer ma fille après tous ces mois de combats et d'espoirs. Je n'ai pas pris ma fille de force, par amour et respect pour elle, refusant de l'écarteler de cette manière.

Lors des visites qui ont suivies, c'est une porte fermée que j'ai constatée, appuyée parfois par la Police, après avoir réalisé 500 kilomètres, emplie d'espoirs. J'ai réalisé 1000 kilomètres à chaque fois que le jugement prévoyait que je revois ma fille.

Plus de 10 000 kilomètres effectués au total, 10 000 euros engagés de frais de procédures, pour 1000 jours de batailles juridiques, plus de 15 dépôts de plainte pour non représentations d'enfant, des heures et des heures dans les commissariats...

Le 13 février 2019, j'ai refusé de dire au revoir à Maia. Je lui ai dit de la façon la plus simple possible qu'on n'allait peut être pas se voir pendant « un petit moment », mais que je reviendrais très vite auprès d'elle et que je l'aimais très fort.

Ma fille a plus de quatre ans maintenant.

J'ai une colère difficilement exprimable des conséquences de mon absence pour elle et de l'injustice à laquelle nous faisons face depuis tout ce temps, que nous ne rattraperons jamais.

Pouvez-vous encore voir votre fille ?

Théoriquement, selon l'arrêt de cour d'appel, je peux voir ma fille. Dans la réalité, la maman biologique en a décidé autrement, se considérant seule maman, s'appuyant principalement sur le fait qu'elle détient seule l'autorité parentale, agissant néanmoins au-dessus des lois, et jusque-là, en toute impunité.

Vous avez précisé que vous avez déposé 17 plaintes. Quelle a été la réponse de la justice ?

À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse officielle aux plaintes déposées. Mais je sais que l'enquête est en cours, non facilitée par le fait que mon épouse cache désormais sa nouvelle adresse de résidence, après avoir une nouvelle fois déménagé. Le parquet de Nice et le parquet général d'Aix en Provence sont saisis de l'affaire.

Qu'attendez-vous de la justice, que comptez-vous faire désormais ?

J'attends de la Justice qu'elle continue de me faire confiance, et qu'elle intervienne face aux nombreuses infractions constatées, qui pénalisent notre fille, à court et long terme.

J'espère aussi que la Justice continuera de vouloir préserver notre lien à ma fille et moi dans le temps, y compris si le lien s'est rompu quelque temps. Car malgré les mois et les années qui s'écoulent, je resterai toujours sa maman, qui cherche à la retrouver. Maia a besoin d'avoir accès à ses deux parents (ses deux mamans), à ses origines et à sa véritable histoire.

Enfin, je souhaite que la Justice me permette un jour d'adopter ma fille, sans le consentement de la maman biologique. Le projet de loi sur la réforme de l'adoption doit pouvoir inclure tous les enfants, y compris ceux nés hors parcours PMA comme Maia puisqu'ils sont bien issus de l'amour et d'un projet parental commun, reconnu par les juridictions.

Je compte poursuivre mon chemin vers ma fille, comme je le lui ai assuré le 13 février 2019. Pour ma fille.

Et pour tous les autres parents/enfants qui rencontrent ce type de situation, injustement séparés...

Propos recueillis par Alice Lavigne

*Les prénoms ont été changés



La Rédaction @komitid_fr

Komitid+

Lire aussi

- Lydie, mère sociale : « Selon l'arrêt de cour d'appel, je peux voir ma fille. Dans la réalité, la maman biologique en a décidé autrement »
- Dissolution du groupuscule d'ultradroite les Zouaves Paris
- La désinformation, une arme redoutable utilisée contre les femmes de pouvoir
- Jean-Marc Morandini renvoyé en procès pour « harcèlement sexuel » et « travail dissimulé »
- Bonne année 2022... quand même !



Commentaires

Ajouter

Aucun commentaire...